LEGENDE

AC 1		Servitude de protection des monuments historiqiues -classés-inscrits.
AC2		Servitude de protection des sites et monuments naturels.
EL3		Servitude de halage et de marchepied.
EL7		Servitude d'alignement.
Int 1		Servitude au voisinage des cimetières.
PPRimt		Servitude résultant du Plan de Prévention des Risques naturels "inondations et mouvements de terrain", approbation par arrêté préfectoral du 28 juin 2005 modifiant l'arrêté préfectoral du 1er juin 1990. Le dossier PPR annexé au PLU comporte un rapport de présentation, un document graphique au 1/5000 et un règlement. 2ème modification approuvée par arrêté préfectoral du 19/04/2012
T 1		Servitude relative aux chemin de fer.

COMMUNE DE BAN SAINT MARTIN

PLU

PLAN LOCAL D'URBANISME

ANNEXES

Plan des servitudes terrestres

1/5000°

Edition du document :	Date de référence :			Procédure en cours :
12 / 12 / 2017	Approbation du PLU	DCM	19 / 12 / 2017	-